

## PUBLICATION

---

### Décisions prises par le Conseil communal de Montreux Séance du 11 décembre 2024

\*\*\*\*\*

Conformément à l'art. 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 (LEDP – RSV 160.01), la Municipalité porte à la connaissance du corps électoral que le Conseil communal, dans sa séance du mercredi 11 décembre 2024, a adopté les préavis suivants :

- **Préavis No 17/2024 relatif au budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

- **préavis No 20/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'026'500.- TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules**

- **le préavis No 21/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- TTC au maximum pour la création d'une carte habitant digitale**

- **préavis No 25/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'327'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour la remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman**

- **préavis No 27/2024 relatif au budget ordinaire pour 2025**

- **préavis No 28/2024 relatif au budget 2025 du Fonds culturel Riviera**

- **préavis No 29/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 225'000.- TTC pour la participation financière de la Commune de Montreux au remplacement d'une conduite d'eau potable du Service Intercommunal de Gestion (SIGE) à la route de la Saussaz à Chailly**

En vertu de l'art. 160 al. 1 LEDP, les décisions ci-dessus mentionnées peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

Le texte soumis au Conseil communal et le rapport de la commission nommée par ce dernier pour l'examen de cet objet peut être consulté au Greffe municipal.

*« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte de signature sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 LEDP** (art. 164 al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 134 al. 2 et 3 par analogie) ».*

Conformément à l'article 160 al. 2 LEDP relatif au référendum en matière communale, le budget pris dans son ensemble, ainsi que la gestion et les comptes, ne peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

La demande de référendum relative au budget précise les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de cette demande; le corps électoral se prononce séparément sur chacune d'elles (art. 161 al. 1 LEDP).

Montreux, le 16 décembre 2024





COMMUNE DE  
MONTREUX

**EXTRAIT**  
du registre des procès-verbaux des séances du  
**Conseil communal de Montreux**

---

**Séance du 11 décembre 2024**

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**  
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**  
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**  
: M. **Pierre LOUP**

---

**Objet :** Le préavis No 17/2024 relatif au budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

*Vu le préavis de la Municipalité No 17/2023 du 13 septembre 2024*

*Vu le rapport de la commission formée de M. Yanick Hess, rapporteur ainsi que Mme Carole Clavadetscher et des membres de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL.*

**après délibération, le Conseil communal de Montreux par 86 OUI, 1 NON et 0 abstention, décide:**

- d'adopter le budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

**CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président :

  
**Olivier MÜLLER**



La secrétaire :

  
**Céline MORIER**



**EXTRAIT**

du registre des procès-verbaux des séances du  
**Conseil communal de Montreux**

**Séance du 11 décembre 2024**

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**  
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**  
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**  
: M. **Pierre LOUP**

**Objet :** Le préavis No 20/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'026'500.- TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules.

*Vu le préavis de la Municipalité No 20/2024 du 13 septembre 2024*

*Vu le rapport de la commission formée de M. Matthieu Burkhart, Président*

Membres : Mme Elisabeth Wermelinger  
MM. Yvan Aubord, Yahya Berhili, Dominik Hunziker, Antony Huys, Roland Rimaz,  
Jörg Meyer, Omar Soydan, Fabrice Yerly

**Amendement accepté par le Conseil :**

1. *d'autoriser la Municipalité à renouveler l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF ~~1'026'500.00~~ 952'000.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ~~ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules,~~ comme décrits dans le présent préavis ;*
2. *de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF ~~1'026'500.00~~ 952'000.00 TTC au maximum ;*

**après délibération, le Conseil communal de Montreux par 83 OUI, 3 NON et 5 abstentions, décide:**

1. *d'autoriser la Municipalité à renouveler l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 952'000.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, comme décrits dans le présent préavis ;*
2. *de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 952'000.00 TTC au maximum ;*
3. *de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;*
4. *d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;*
5. *d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.*

**CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président :  
  
Olivier MÜLLER



La secrétaire :  
  
Céline MORIER



**EXTRAIT**  
du registre des procès-verbaux des séances du  
**Conseil communal de Montreux**

---

**Séance du 11 décembre 2024**

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**  
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**  
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**  
: M. **Pierre LOUP**

---

**Objet :** Le préavis No 21/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- TTC au maximum pour la création d'une carte habitant digitale.

*Vu le préavis de la Municipalité No 21/2024 du 13 septembre 2024*

*Vu le rapport de la commission formée de Mme Kyong-Won Schärer, Présidente*

Membres : Mme Anne Duperret  
MM. Matthieu Burkhart, François Cardinaux, Olivier Grand, Jean-Bernard Kammer,  
Mario Gori, Tal Luder, Olivier Mark, Domenico Silleri

**après délibération, le Conseil communal de Montreux par 89 OUI, 0 NON et 1 abstention, décide:**

1. d'autoriser la Municipalité à concrétiser la création d'une carte habitant digitalisée ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. De porter aux budgets 2026 et suivants, par le compte 620.3158, le montant de la maintenance annuelle de CHF 7'500.- ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président :

**Olivier MÜLLER**



La secrétaire :

**Céline MORIER**

**EXTRAIT**  
du registre des procès-verbaux des séances du  
**Conseil communal de Montreux**

---

**Séance du 11 décembre 2024**

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**  
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**  
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**  
: M. **Pierre LOUP**

---

**Objet :** Le préavis No 25/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'327'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour la remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman.

*Vu le préavis de la Municipalité No 25/2024 du 27 septembre 2024*

*Vu le rapport de la commission formée de M. Pablo Menzi, Président*

Membres : Mmes Carole Clavadetscher, Susanne Cornaz  
MM. Alain Akiki, Hervé Devenoge, Mathias Ekah, Christian Fürst, Yanick Hess,  
Pierre Loup, Roland Rimaz

**après délibération, le Conseil communal de Montreux par 90 OUI, 1 NON et 0 abstention, décide:**

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'327'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales attendues ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser les subventions dans les comptes de recettes du préavis ;
5. de transférer et clôturer le compte d'attente No 9139.140 « Paravalanche Verraux Jaman » ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

**CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président :

  
**Olivier MÜLLER**



La secrétaire :

  
**Céline MORIER**



**EXTRAIT**  
du registre des procès-verbaux des séances du  
**Conseil communal de Montreux**

---

**Séance du 11 décembre 2024**

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**  
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**  
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**  
: M. **Pierre LOUP**

---

**Objet : Le préavis No 27/2024 relatif au budget ordinaire pour 2025**

*Vu le préavis de la Municipalité No 27/2024 du 11 octobre 2024*

*Vu le rapport de la commission formée de Mme Laurence Sierro, Présidente*

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Christine Menzi, Anne Saito  
MM. Romain Pilloud, Jonathan Al Jundi, Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz,  
Simon Lepêtre, Romain Moracchini-Villard, Fabien Willemin

**après délibération, le Conseil communal de Montreux par 51 OUI, 33 NON et 9 abstentions, décide:**

1. d'approuver le budget communal ordinaire pour 2025.

**CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président :

  
**Olivier MÜLLER**



La secrétaire :

  
**Céline MORIER**



COMMUNE DE  
MONTREUX

**EXTRAIT**  
du registre des procès-verbaux des séances du  
**Conseil communal de Montreux**

---

**Séance du 11 décembre 2024**

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**  
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**  
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**  
: M. **Pierre LOUP**

---

**Objet :** Le préavis No 28/2024 relatif au budget 2025 du Fonds culturel Riviera.

*Vu le préavis de la Municipalité No 28/2023 du 11 octobre 2024*

*Vu le rapport de la commission formée de M. Philippe Morier-Genoud, Président, ainsi que M. Christian FÜRST et des membres de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera,*

**après délibération, le Conseil communal de Montreux par 79 OUI, 6 NON et 4 abstentions, décide:**

1. D'adopter le budget 2025 du Fonds culturel Riviera.

**CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président :

  
**Olivier MÜLLER**



La secrétaire :

  
**Céline MORIER**





**EXTRAIT**  
du registre des procès-verbaux des séances du  
**Conseil communal de Montreux**

**Séance du 11 décembre 2024**

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**  
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**  
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**  
: M. **Pierre LOUP**

**Objet :** Le préavis No 29/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 225'000.- TTC pour la participation financière de la Commune de Montreux au remplacement d'une conduite d'eau potable du Service Intercommunal de Gestion (SIGE) à la route de la Saussaz à Chailly.

*Vu le préavis de la Municipalité No 29/2024 du 11 octobre 2024*

*Vu le rapport de la commission formée de M. Olivier Blanc, Président*

Membres : Mme Anne Duperret  
MM. Yvan Aubord, Alain Delseth, Mathias Ekah, Jean-Marc Forclaz, Vincent Haldi,  
Dominik Hunziker, Antony Huys, Pierre Loup

*Amendement accepté par le Conseil :*

*Point 3 des conclusions (nouveau)*

*« de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché; »*

*Le point 3 ainsi devient le point 4.*

**après délibération, le Conseil communal de Montreux par 93 OUI, 0 NON et 0 abstention, décide:**

1. d'autoriser la Municipalité de Montreux à participer financièrement au remplacement d'une conduite d'eau potable du Service Intercommunal de Gestion (SIGE), à la route de la Saussaz à Chailly;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 225'000.- TTC au maximum;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. de comptabiliser les subventions attendues dans les comptes de recettes du préavis.

**CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président :

Olivier MÜLLER



La secrétaire :

Céline MORIER